Application agrobb E-legatice.com

REPUBLIQUE FRANÇAISE

004-250+01072-20151112-DEL15_11_B7_01-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 12/11/2015

L'an deux mille guinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

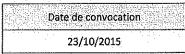
En Présents exercice et représente		Votants
16	11	11

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Paul GOLE: Castellane; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Hervé PHILIBERT; Ginasservis; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jacques ESPITALIER: Quinson; Patricia BRUN: Moustiers Sainte Marie;

<u>1 représentant des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) : Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04



représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun):

Délibération n° 15 - 11 - 87 - 01

Animation et fonctionnement de la régle d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés – année 2016

Vu la délibération du comité syndical en date du 11 décembre 2013 créant une Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Parc du Verdon, dotée de la simple autonomie financière.

Les interventions de cette régie auront vocation à permettre de manière prioritaire la mise en œuvre de l'Opération Grand Site mais également l'aménagement et la gestion de l'ensemble des sites naturels fréquentés tant des gorges du Verdon et du lac de Sainte-Croix que de ceux de l'ensemble du Parc naturel régional du Verdon.

Le présent dossier concerne l'animation et le fonctionnement de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon pour l'année 2016.

Considérant le plan de financement suivant :

Départements (8,2%) :.....5000 € (études et temps de travail financé sur actions)

Autofinancement (26,8%): ...16 420 €

Oui l'exposé du Président;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 2 4 NOV. 2015
et publication le 1 9 NOV. 2015

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrat Conforme

Pernard CLAP

VARE

VERDON

VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agree et legalite com 004-250401072-20151112-DEL15_11_B7_02-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille guinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

, E 1	lombre de mer	nbres
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	11	11
	Total des voi	x:12

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Paul GOLE: Castellane; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jacques ESPITALIER: Quinson; Patricia BRUN: Moustlers Sainte Marie;

1 représentant des Consells départementaux (porteurs de 2 voix chacun) : Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation 23/10/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun):

Délibération n° 15 - 11 - B7 - 02

LA REGION FETE le PARC du Verdon - année 2016

Vu la Charte du Parc,

Considérant le programme d'actions de communication du Parc naturel régional du Verdon pour l'année 2016,

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon d'organiser la 14 eme Fête du Parc dont les objectifs sont de

- Réunir les acteurs du territoire,
- expérimenter à une échelle perceptible la participation,
- mettre en valeur les actions et les acteurs,
- inviter les citoyens à s'impliquer

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC: 40 000 € Conseil Régional:..... 40 000 €

Oui l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération et le plan de financement ainsi exposés ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires du Parc pour financer cette action ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Sulvent les signatures Pour extrait conforme

e Président

ernard CLAP NAL DU ERDON

Après transmission en Préfecture 2 4 NOV. 2015 lication le 1 9 NOV. 2015

Acte rendu exécutoire

et publication le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Application agn/00 E-legalme.com 04-25 04 01072-2 015 1112-DEL 15_11_B7_00-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 12/11/2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

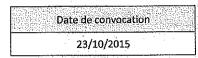
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	11	11

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Paul CORBIER; St Julien du Verdon; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Paul GOLE: Castellane; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jacques ESPITALIER: Quinson; Patricia BRUN: Moustiers Sainte Marie;

<u>1 représentant des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) : Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04



représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (parteurs de 3 voix chacun):

Délibération n° 15 - 11 - 87 - 03

PROGRAMME COMMUNICATION 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le président expose que différents outils et supports de communication sont réalisés chaque année par le Parc du Verdon : Carnet découverte, Carte touristique, Par nature, Fiches rando, partenariat avec Radio Verdon...

Pour l'année 2016, il s'agit de poursuivre ces efforts et de gérer la continuité de ces outils en attendant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication.

Considérant le plan de financement suivant :

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme

PART ON OUT OF THE PROPERTY OF

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **2 4 NOV. 2015**

et publication le

9 NOV. 2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agricle E-legation com 004-250401072-20151112-DEL15_11_B7_04-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 12/11/2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

En Présents et représentés		Votants
16	11	11

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 volx) :

Bernard CLAP: Trigance; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Paul GOLE: Castellane; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon : Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jacques ESPITALIER: Quinson; Patricia BRUN; Moustiers Sainte Marle;

1 représentant des Conseils départementaux (porteurs de 2 volx chacun) : Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

-	Date de convocation
	23/10/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chaeun) :

Délibération $n^{\circ} 15 - 11 - B7 - 04$

DISPOSITIF ECOGARDES – ANNEE 2016

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et le programme d'actions 2011-2013,

Les écogardes du Parc accueillent, informent, sensibilisent et valorisent le territoire. Sur proposition du groupe de travail sensibilisation, au sein de la commission tourisme durable du Parc, le programme d'action, en accord avec la charte du Parc, prévoit la continuité de cette opération

Considérant le plan de financement ci-dessous pour l'année 2016 modifié :

Coût total TTC:	162 500 €
Région:	
Conseil départemental 83 :	
Conseil départemental 04 :	
Autofinancement:	30 600€
Dont PNR Verdon :	23 500 €
Dont EDF:	

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau !

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture 2 4 NOV. 2015

et publication le

Suivent les signatures ait conforme ONAL DU

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Application agreée E-legalite com 004-25 04 01072-20151112-DEL15_11_67_05-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

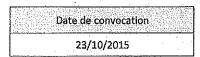
1	lombre de mer	nbres
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	11	11
· ·	Total des voi	x:12

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Paul GOLE: Castellane; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jacques ESPITALIER: Quinson; Patricia BRUN: Moustiers Sainte Marie;

<u>1 représentant des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) : **Delphine BAGARRY** pour le Conseil départemental 04



représentant du Consell Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun):

Délibération n° 15 - 11 - 87 - 05

<u>Evaluation en continu de la mise en œuvre de la Charte et observation du territoire - 2016</u>

Le code de l'environnement stipule que la charte d'un parc naturel régional « doit être révisée à partir (...) d'une évaluation de sa mise en œuvre et d'une analyse de ses effets sur l'évolution du territoire ». La nouveauté introduite par le décret relatif à l'évaluation (cf. article R333-3 du code de l'environnement) intègre un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires.

L'analyse de l'évolution du territoire et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte n'étaient précédemment abordées que sous l'angle de la révision de la Charte. Elles doivent désormais être anticipées et prises en compte dans la Charte tout au long de sa mise en œuvre.

Au-delà de ces obligations réglementaires, le suivi-évaluation de la charte d'un PNR et du territoire répond également à une attente des collectivités partenaires et s'inscrit aussi dans une attente sociale de la population et des acteurs locaux qui expriment un besoin d'information et de transparence des actions publiques.

Le Parc du Verdon a mené une évaluation intermédiaire en 2014 après avoir établi son référentiel d'évaluation.

L'opération présentée porte sur les actions suivantes :

- Piloter la démarche de suivi-évaluation en continu au sein du parc en lien avec les référents de pôle et la direction. Accompagnement de l'équipe, pour aider à définir les questions évaluatives, le lien avec les indicateurs de la charte et du territoire.
- Mettre en place le système d'indicateurs.
- Mise en place et cohérence des observatoires de territoires en lien avec le SIT (observatoire de la biodiversité, observatoire du foncier, observatoire de l'eau...)

Considérant le plan de financement sulvant :

 Coût total TTC:
 40 000 €

 Région (80 %):
 32 000 €

 PNR Verdon:
 8 000 €

Oui l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 2 4 NOV. 2015
et publication le 1 9 NOV. 2015

pération
Ainsi fait et délibéré le jour mois et l'an susdits

X // Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Président
Berngrd CLAP

VELDON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Application agrée é legateorem 94-25 94 01 972-2015 1112-DEL 15_11_B7_6-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 12/11/2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

	lombre de mer	nbrés
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	11	11
	Total des voi:	x:12

	ents:

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Paul GOLE: Castellane; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jacques ESPITALIER: Quinson; Patricia BRUN: Moustiers Sainte Marie;

<u>1 représentant des Conseils départementaux</u> (porteurs de 2 voix chacun) : Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

)ate (de co	nvo	cati	on	13 13 13 13	
	2	3/10	/201	15		:	

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Délibération n° 15 - 11 - 87 - 06

ENTRETIEN DES BATIMENTS ET DES ESPACES FREQUENTES ET PATRIMONIAUX DE VALX FELINES - 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et notamment la troisième orientation de l'axe B « développer une conscience citoyenne par l'éducation »

Le Parc du Verdon gère depuis 1999 les domaines de Valx et Félines, propriétés du Conservatoire du Littoral.

Pour assurer une bonne gestion des domaines, un poste d'agent technique d'entretien des bâtiments et des espaces fréquentés et patrimoniaux de Valx Félines a été créé. Cette mission est mutualisée avec la gestion du matériel et des bureaux du PNR. Il est proposé de renouveler cette mission sur l'année 2016 qui s'inscrit dans le cadre de la convention passée entre le Conservatoire, la Région et le Département des Alpes de Haute-Provence pour la gestion des sites propriétés du Conservatoire.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total sur 6 mois	15 200 €
Région (40%)	6 080 €
Consell départemental 04 (40%)	6 080€
PNR Verdon (20%)	

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les financeurs selon le plan de financement ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Acte rendú exécutoire Après transmission en Préfecture Le **2 4 NOV. 2015** et publication le **1 9 NOV. 2015** Alnsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Suivent les signatures
PARTICIPATION
PARTICIPATION
REGULATION
REGULATION
PARTICIPATION
REGULATION
RE

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU 12/11/2015

L'an deux mille quinze, le douze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres				
En exercice	Présents et représentés	Votants		
16	11	11		
Total des voix : 12				

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP: Trigance; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Annick BATTESTI: La Bastide; Jean-Paul GOLE: Castellane; Christiane PHILIBERT-BREZUN: Vinon sur Verdon; Hervé PHILIBERT: Ginasservis; Jean-Pierre BAUX: Gréoux les bains; Magali STURMA CHAUVEAU: Rougon; Jacques ESPITALIER: Quinson; Patricia BRUN: Moustiers Sainte Marie;

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix

 $\underline{1\ représentant\ des\ Conseils\ départementaux}\ (porteurs\ de\ 2\ voix\ chacun):$

Delphine BAGARRY pour le Conseil départemental 04

Date de convocation
23/10/2015

chacun):

Délibération n° 15 - 11 – B7 – 07

CADEAU DE DEPART à MARIE BOUCHEZ

Marie Bouchez, vice-présidente du Parc et déléguée des parcs naturels régionaux au niveau PACA s'étant beaucoup investie et impliquée aux côtés du Parc du Verdon, pendant son mandat de 5 ans, le Président propose, à l'instar des autres PNR de PACA, de la remercier en lui offrant un séjour dans le Verdon dans un hôtel marqué Parc.

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Décident d'offrir à Mme Marie BOUCHEZ, un séjour dans un hôtel marqué Parc du territoire du PNR Verdon, pour 2 personnes et pour un montant maximum de 500 €
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication le Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits Suivent les signatures Pour extrait conforme Le Président Le Président

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/06/2016

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20151112-DEL15_11_B7_07-DE